



L'UNION PAYSANNE vous informe sur... le monopole syndical en agriculture

Saviez-vous que ?

Le Québec
est le seul État occidental
où il y a encore un monopole
en syndicalisme agricole?
Au Canada anglais, on compte
une dizaine de syndicats agricoles
et la France a aboli le monopole
de la FNSEA en 1987.

La fondation et les succès de l'Union paysanne ont mis en évidence la nécessité de rétablir la liberté syndicale dans le monde agricole. Depuis 1972, la *Loi sur les producteurs agricoles* accorde un monopole de la représentation syndicale à l'Union des producteurs agricoles (UPA).

Ce monopole a plusieurs effets :

- ☀ Il oblige chaque agriculteur reconnu à payer une cotisation annuelle à l'UPA (environ 300\$ ou 600\$ pour un couple propriétaire), sans toutefois l'obliger à signer sa carte de membre, même si les deux sont confondus. C'est le principe de la *cotisation obligatoire*. Il faut savoir que dans le reste du Canada, il n'y a qu'une seule cotisation par ferme, pour une moyenne de 150\$.
- ☀ Le monopole syndical a engendré un **modèle unique de production et de mise en marché** des produits agricoles. Ce modèle est à la base de la crise du revenu des agriculteurs. Avec des prélevés de toutes sortes sur les produits agricoles, **l'UPA représente une plus grande charge administrative que le gouvernement.**
- ☀ Depuis 20 ans, plus de 5000 producteurs ont été poursuivis par l'UPA seulement sur la question de la cotisation. Les agriculteurs poursuivis se défendent à leurs frais, ce qui va à l'encontre du droit des travailleurs.
- ☀ L'UPA affirme que 74% des agriculteurs étaient favorables au monopole. **C'EST FAUX.** Si on analyse les résultats du vote de 1972, on se rend compte que **MOINS DE 50%** des agriculteurs inscrits ont voté en faveur du monopole (51 160 inscrits, 25 328 bulletins favorables).
- ☀ Se comportant comme le patron des agriculteurs, l'UPA détient littéralement tous les postes clés, soumettant l'éthique à rude épreuve. (Ex : l'UPA détient les 7 sièges votants au Conseil de développement de l'agriculture dont l'argent provient des fonds publics.)

Un exemple concret des effets du monopole...

M. Plante est fermier et fait de la mise en marché diversifiée. Il est membre de l'Union paysanne, mais il est obligé de cotiser à l'UPA pour avoir accès au remboursement de taxes agricole.



Photos : ©Nuance Photo



UNION PAYSANNE
L'Alliance de la Terre et de la Table

Propositions sur... **le syndicalisme agricole**

En quoi êtes-vous concerné?

Vous voulez :

- des fermes familiales nombreuses et autonomes;
- favoriser la relève agricole;
- des aliments frais, sains, diversifiés, de proximité;
- plus de démocratie pour les agriculteurs?

Vous ne voulez pas :

- de fermes usines;
- de produits uniformisés;
- de zones agricoles sans agriculteurs;
- d'OGM, d'aliments irradiés et d'antibiotiques dans votre assiette?

Vous avez donc un intérêt dans le succès de l'Union paysanne!

Aidez-nous à réaliser le pluralisme syndical et la représentation des paysans.

Devenez membre! ■■■■■▶

Le pluralisme syndical

soit la reconnaissance publique de plusieurs syndicats et la liberté des agriculteurs de choisir.

Des élections syndicales aux trois ans

sur le même modèle que dans le secteur de la construction, où les travailleurs choisissent leur syndicat.

La modification du statut de producteur agricole

pour permettre aux paysans, forestiers et artisans d'être reconnus et représentés.

La répartition des cotisations syndicales

en fonction des pourcentages obtenus aux élections syndicales, pour assurer aux syndicats un minimum d'autonomie.

Une refonte de la loi sur la mise en marché des produits agricoles

afin de refléter cette nouvelle réalité.

Ces changements provoqueraient

- ☀ **Une meilleure représentation des agriculteurs** et l'émergence de modèles agricoles pluriels et axés sur les agriculteurs et leur communauté.
- ☀ **Une plus grande démocratie** et plus de souplesse dans les postes décisionnels (offices de producteurs, agences de vente, Financière agricole, attribution des quotas agricoles).
- ☀ **La diversité des opinions** sur la pratique agricole. Il faut redonner aux agriculteurs le contrôle sur le modèle agricole! Actuellement, il est entre les mains de quelques-uns et des officiers syndicaux de l'UPA qui n'écoutent plus la base.



UNION PAYSANNE
L'Alliance de la Terre et de la Table

WWW.UNIONPAYSANNE.COM

C.P. 515, succ. Bureau-chef, Saint-Hyacinthe (Qc) J2S 7B8
Tél : 450.230.5046 Courriel : paysanne@unionpaysanne.com

Pour le droit de produire et de manger autrement!